

**CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE**  
**EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE**  
**N° LNE - 37733 rév. 0 du 26 juillet 2021**

- Délivré par** : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**  
Issued by
- En application** : **Directive 2014/31/UE, Module B**  
In accordance with **Directive 2014/31/EU, Module B**
- Fabricant** : ACT - 265 avenue des Ebénistes Bel Air  
Manufacturer **FRANCE 12000 RODEZ**
- Mandataire** : ACT 265 Avenue des Ebénistes - ZA Bel Air FRA 12 000 RODEZ  
Authorized representative
- Concernant** : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, type TCA, non destiné à la vente  
In respect of **directe au public.**
- Caractéristiques** : Classe III et IIII.  
Characteristics **Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.**
- Valable jusqu'au** : 25 juillet 2031  
Valid until **July 25th, 2031**

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 3 page(s).

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P213299 .

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 3 page(s).

All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P213299 .



Accréditation n°5-0012  
Liste des sites accrédités  
et portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Pour le Directeur Général

On behalf of the General Director

Responsable du Pôle Certification Instrumentation et  
Technologies de l'Information

Head of the Instrumentation and IT Certification Department

**Laboratoire national de métrologie et d'essais** • Etablissement public à caractère industriel et commercial

Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37

info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

**Annexe au certificat d'examen UE de type  
n°LNE-37733 rév. 0**

**Historique des révisions**

N° DE RÉVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT À LA RÉVISION PRÉCÉDENTE
0 du 26/07/2021	Certificat initial

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 6 du Décret n° 2016-469 du 9 juin 2016, qui a transposé dans le droit français la Directive 2014/31/UE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 : 2015 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiels.

### 1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** sont constitués de trois modules :

**A – Un dispositif indicateur (pouvant être constitué d'association de modules) pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
AVERY WEIGH-TRONIX	ZM201 <sup>1</sup>	Force n° 0200-NAWI-05470
	ZM301/ZM303/305/ZQ375 Series <sup>2</sup>	Force n° 0200-NAWI-05468
GIROPES	GI6x0	Force n° 0200-WL-09510
	GI4xx	CEM n° 162127001 CEM n° 191660002
SCAIME	IPE50 / IPC / IPE 100	Force n° 0200-WL-0755
	eNod4 WT	LNE n° 33370
	Module unité de traitement type eNod3 *	LNE n° 17362
	Module unité de traitement type eNod4 *	LNE n° 33369
	* Associé à tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE	

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

**B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge** constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

**C – Un dispositif récepteur de charge** pouvant être d'un type décrit ci-après.

**C.1 -** Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4.

<sup>1</sup> Le certificat Force sera échu à la date du 04/02/2029

<sup>2</sup> Le certificat Force sera échu à la date du 15/02/2029

**Annexe au certificat d'examen UE de type  
n°LNE-37733 rév. 0**

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'examen UE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat (EN 45501) délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type prévu par la directive 2014/31/UE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant, ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH n'est pas autorisée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant à l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.

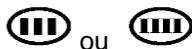
**C.2** - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SCAIME	CB50X-DL	NMI n° TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat correspondant.

## 2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :



Portée maximale (Max) :

Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal (n ou n<sub>i</sub>)  
d'échelons :

n ou n<sub>i</sub> ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 sont respectés.

## 3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** dont le récepteur de charge est muni de leviers peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 § 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

## 4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

## 5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant ci-dessus cité dans l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

## **6. Scellement**

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2 – module D de la directive 2014/31/UE et arrêté 09 juin 2016 annexe XIV, point 2) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

## **7. Inscriptions réglementaires**

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA**, porte au moins les indications suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du type,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

L'instrument type **TCA** doit également porter la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse postale à laquelle le fabricant peut être contacté. Ces indications peuvent figurer sur la plaque d'identification ou sur un autre support adéquat.

## **8. Remarques**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **TCA** peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.